

RAPPORT de CONSULTATION PUBLIQUE

Schéma d'aménagement
et de développement révisé
MRC de Manicouagan

Adopté le 2024.10.16



municipalité
régionale de comté
de manicouagan



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
LA DÉMARCHE.....	2
Une consultation ciblée	2
Une consultation en ligne.....	3
Une soirée de consultation publique en mode présentiel et virtuel	4
Atelier 1	8
Table économie & environnement	8
Atelier 1	11
Table social & culture.....	11
Atelier 2	13
Table économie & environnement	13
Atelier 2	14
Table social & culture	14
Amélioration des processus de consultation publique	15
Plénière	16
Résumé des mémoires	17
L'APPRÉCIATION DE LA DÉMARCHE.....	18
CONCLUSION.....	20

INTRODUCTION

Lors de l'élaboration de son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC doit adopter un premier projet de schéma révisé, lequel vise la consultation du ministre des Affaires municipales ainsi que les partenaires établis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Par suite de cette première période de consultation, un second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé est adopté en vue de la consultation publique (article 56.7 et suivants de la LAU).

Aucune demande des municipalités locales n'a été acheminée à la MRC, ainsi, la MRC a tenu une seule assemblée publique. Il était possible à la population de se joindre en présentiel ou via un lien zoom. La population pouvait également s'exprimer par un formulaire hébergé sur le site web de la MRC ou faire parvenir tout commentaire par courriel.

Pour la MRC, il s'agissait d'une première consultation de cette envergure concernant l'aménagement du territoire. Une expérience positive que la MRC aimerait renouveler pour de futurs documents de planifications.

LA DÉMARCHE

Une consultation ciblée

Les municipalités

La MRC et les municipalités qui la composent ont effectué des échanges tout au long du processus. Ainsi, courriel, appel téléphonique et autres ont eu cours avant et après l'adoption du premier projet.

Présentations :

Conseil municipal de Ragueneau
Conseil municipal de Baie-Comeau
Conseil des maires de la MRC:

- PSADR1
- Plan d'action suite aux consultations
- PSADR2 version préliminaire
- PSADR2

Commentaires écrits respectant les termes de la LAU :

Pointe-aux-Outardes

Rencontres:

Baie-Comeau
Baie-Trinité
Franquelin
Pointe-aux-Outardes

La table des partenaires

Bien que n'étant pas une démarche imposée par la loi, la MRC a profité de la période de consultation sur le premier projet afin de consulter des organismes régionaux ainsi que la communauté innue de Pessamit. Le territoire de réserve de Pessamit est situé à la limite ouest du territoire de la MRC alors que l'immense TNO est superposé au Nitassinan.

La table des partenaires regroupait le Comité Zip de la rive nord de l'estuaire, l'Organisme de bassin versant Manicouagan, la RMBMU et Culture Côte-Nord. La table s'est réunie à quatre reprises et les rencontres ont permis de réfléchir à la vision de développement et au plan d'action, incluant les orientations.

Également ID Manicouagan, CGPBC ainsi que l'URLS ont participé de façon ponctuelle à cette démarche qui a permis d'enrichir le projet de schéma d'aménagement et de développement. Le Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC a tenu une rencontre au cours de laquelle le PSADR a été abordé.

Rencontres de la table des partenaires :

2022.04.13

Mise en contexte et présentation du PSADRI

2022.05.11

Dév. industriel et économique
Contraintes à l'occupation du territoire
Environnement et les C.C.

2022.06.08

Les milieux de villégiature et les milieux forestiers

Les territoires culturels et les territoires d'intérêt

2022.09.14

Les TIAM

Les milieux maritimes

La zone agricole et la zone agricole permanente

La gestion de l'urbanisation et les milieux de vie complets

La vision, les priorités de mise en oeuvre

Une consultation en ligne

Par suite de l'adoption du second projet de schéma d'aménagement et de développement le 22 novembre 2023, les documents constituant le PSADR » ont été rendus publics sur le site internet de la MRC. Un lien vers un formulaire permettait de laisser un commentaire. Les gens étaient aussi invités à faire parvenir toute question ou commentaire à l'adresse courriel de la directrice à l'aménagement et à l'urbanisme. La consultation en ligne s'est terminée le 1er avril 2024.

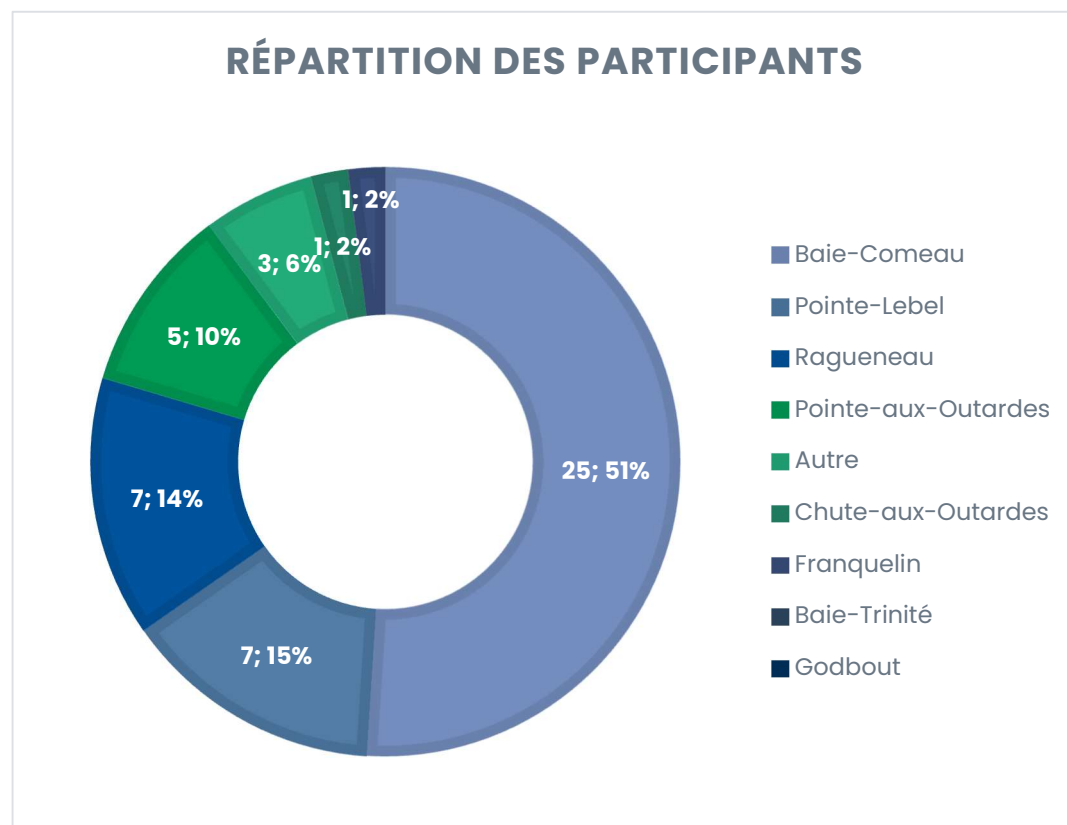


La consultation publique sur le PSADR2 s'est tenue le 21 février 2024, photo MRC

Une soirée de consultation publique en mode présentiel et virtuel

Le journal régional, les bureaux municipaux et la radio ont annoncé la tenue d'une consultation publique. Certains réseaux sociaux municipaux ont aussi relayé l'information tout comme la page Facebook de Terre de visionnaire (MRC de Manicouagan).

La consultation publique annoncée pour le 21 février 2024 s'est tenue à 17h30 sur le territoire de la ville centre, soit, Baie-Comeau. Un lien Zoom était aussi fourni aux citoyens désireux de participer en mode virtuel.



Ainsi, 49 personnes ont pris part à la consultation. La répartition de la provenance des participants est visible sur le graphique suivant. De ce nombre, 38 (78%) étaient des citoyens, 3 des observateurs (ministère ou organisme), 6 étaient présent dans le cadre du travail. Deux représentants média étaient aussi sur les lieux.

La commission était composée des personnes suivantes :

- M. Marcel Furlong, Préfet et président de la Commission
- Étienne Baillargeon, Maire de Baie-Trinité
- Mairesse de Chute-aux-Outardes
- Guy Côté, Maire de Godbout
- Julien Normand, Maire de Pointe-aux-Outardes
- Michèle Morin, Mairesse de Pointe-Lebel
- Raymond Lavoie, Maire de Ragueneau
- Michel Desbiens, Maire de Baie-Comeau

La commission était appuyée par :

- Mme Lise Fortin, directrice générale de la MRC de Manicouagan
- Mme Jacinthe Maloney, directrice à l'aménagement et à l'urbanisme de la MRC de Manicouagan
- Isabelle Tremblay, Secrétaire MRC de Manicouagan
- Aurélie Talbot, secrétaire archiviste MRC de Manicouagan
- Marie-Luce Pelletier-Legros, Coordinatrice aux communications
- M. David Béland, Mu conseil
- Mme Miryam Chenevert, Mu Conseil
- Mme Kristina Maud Bergeron, Mu Conseil (en ligne)
- Vanessa Bouchard Mu Conseil (en ligne)

AVIS CONSULTATION PUBLIQUE

Présentation du second projet de Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Manicouagan



La MRC de Manicouagan invite la population et les organismes à s'exprimer sur le projet de SAD :

Quand? Mercredi 21 février 2024 | Accueil à 17 h 30
Où? Hôtel Motel Hauterive
1145, rue Nouvel, Baie-Comeau

INSCRIPTION REQUISE

418 589-9594, poste 227 | info@mrcmanicouagan.qc.ca

Il sera aussi possible d'exprimer son avis **par écrit jusqu'au 1^{er} avril 2024** via le site de la MRC au www.manicouagan.qc.ca.

Votre rôle en tant que citoyen(ne) ou organisation de la Manicouagan

La MRC souhaite que les choix retenus et les décisions prises par les élus répondent correctement aux préoccupations de la population. Il est primordial que tant les organismes du milieu que la population en général soient parties prenantes de la démarche!

Qu'est-ce qu'un Schéma d'aménagement et de développement?

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EST UN OUTIL DE CONNAISSANCES, DE CONCERTATION, DE MISE EN ŒUVRE MAIS ÉGALEMENT UN OUTIL DE PLANIFICATION.

Le SAD est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique et spatiale du territoire de la MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités de Ragueneau à Baie-Trinité. Il renseigne sur les principales caractéristiques socioéconomiques et physiques de notre milieu de vie, ses défis et potentiels.

Il permet de dresser des constats et de soulever les enjeux auxquels la communauté sera confrontée dans le futur. Associées à chacun de ces enjeux, des orientations et des actions apporteront aux municipalités locales des pistes de solution qu'elles devront à leur tour mettre en œuvre.

DE QUOI EST COMPOSÉ LE SAD?

Il se compose d'un document central incluant la vision, les enjeux, les orientations et les affectations et usages du territoire, d'un plan d'action indiquant les chantiers qui découlent des orientations ainsi que d'un document complémentaire comprenant les normes applicables localement en lien avec les orientations.

Les 14 enjeux du SAD de la Manicouagan

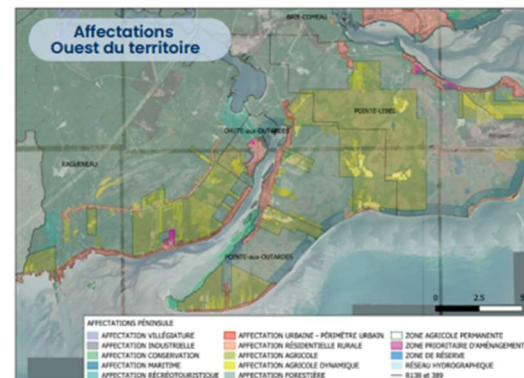
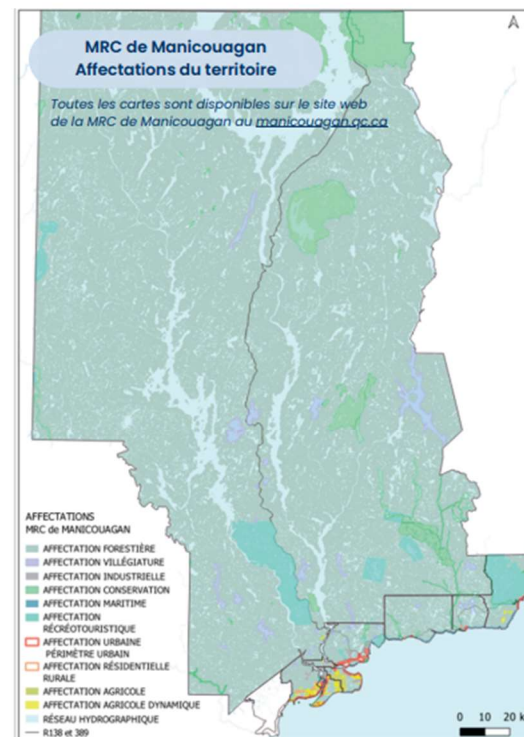
- 1 Développement économique durable
- 2 Contraintes à l'occupation et au développement du territoire pour des raisons de santé et de sécurité publique
- 3 Environnement et changements climatiques
- 4 Développement des milieux récréotouristiques
- 5 Développement de la villégiature
- 6 Développement des milieux forestiers
- 7 Développement des milieux maritimes
- 8 Développement du milieu agricole
- 9 Développement des territoires d'intérêts et culturels
- 10 Transport
- 11 Infrastructures et équipements d'importance
- 12 Gestion de l'urbanisation et développement des milieux de vie complets
- 13 Amélioration des processus de consultations publiques et de collaboration avec la communauté innue de Pessamit sur le développement territorial
- 14 Territoires incompatibles avec l'activité minière

POURQUOI RÉVISER LE SAD?

L'adoption et la mise à jour du SAD sont des obligations légales de la MRC. La révision du SAD tous les 10 ans permet également d'avoir un portrait actualisé et de constater des nouveaux enjeux territoriaux.

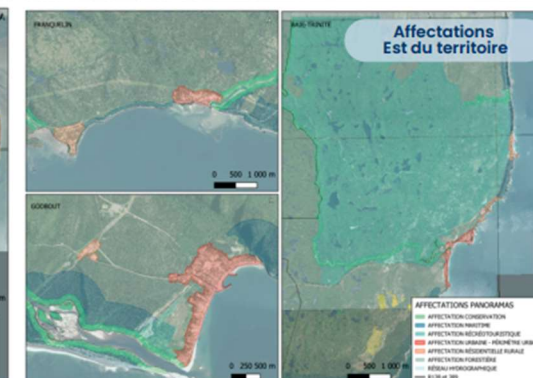
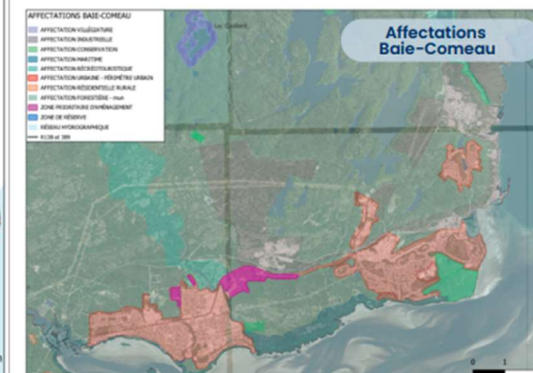
OÙ CONSULTER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MANICOUAGAN?

Le second projet et le résumé du SAD peuvent être consultés au bureau de la MRC de Manicouagan ainsi que sur son site internet. Une copie est également disponible aux bureaux municipaux de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout, Baie-Trinité ainsi que dans chaque MRC dont le territoire est contigu à celui de la Manicouagan et au CSS de l'Estuaire.



Étapes de la démarche de révision du SAD

- 1 Adoption du 1^{er} projet
 - 2 Transmission du 1^{er} projet au gouvernement pour avis
 - 3 Adoption d'un second projet à des fins de consultations publiques
 - 4 Tenue de la consultation publique
 - 5 Adoption du SAD révisé
 - 6 Transmission au gouvernement pour avis
 - 7 Approbation gouvernementale
 - 8 Entrée en vigueur du SAD
- Mise à jour et concordance des règlements d'urbanisme municipaux



PARTAGEZ **VOTRE VISION**
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA **MANICOUAGAN**



Participez à la consultation publique
sur le 2^e projet de Schéma d'aménagement
et de développement révisé de la MRC!

21 février 2024 | Accueil à 17 h 30

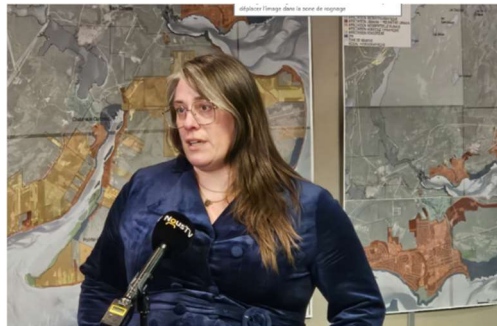
Hôtel Motel Hauterive
1145, rue Nouvel, Baie-Comeau

INSCRIPTION REQUISE
418 589-9594, poste 227 | info@mrcmanicouagan.qc.ca

Pour consulter le 2^e projet de SADR, rendez-vous au mrcmanicouagan.qc.ca

Municipalité régionale de comté de Manicouagan

Vous n'êtes pas dispensés à la date de consultation. Exprimez vos commentaires en ligne d'ici le 1^{er} avril 2024. Accédez au formulaire de commentaires via ce code QR

Résumé des éléments de consultations

Mr Marcel Furlong, préfet de la MRC, a ouvert la consultation à 17h30 par une allocution. Les représentants de Mu Conseil ont assuré l'animation de la soirée alors que les présentations ont été faites par Mme Maloney.

La consultation s'est déroulée en 3 actes, soit deux ateliers et une plénière. Les ateliers ont été précédés de présentation. La première portait sur :

- La présentation de la MRC
- Le positionnement légal d'un SAD, le processus d'adoption et les principaux éléments du document central soit :
 - Les grandes orientations
 - Les grandes affectations
 - La compatibilité des usages
- La table des partenaires et le processus de suivi du SADR
- La vision de développement de la MRC
- Les thèmes du PSADR :
 - Thème transversal (l'amélioration des processus de consultation) et les TIAM
 - Développement et économie durable
 - Développement des milieux forestiers
 - Infrastructures et équipements d'importance
 - La gestion de l'urbanisation et le développement des milieux de vie complets
 - Les contraintes à l'occupation et au développement du territoire pour des raisons de santé et de sécurité publique
 - Le transport

Le premier atelier

Le premier atelier portait sur les thématiques précédemment citées.

Les participants étaient divisés en 4 groupes, et pouvaient choisir de participer aux thématiques d'une table **Économie & Environnement** dont les thèmes étaient :

Développement économique durable – Infrastructures et équipement d'importance – Développement de milieux forestiers.

Ou de participer aux thématiques d'une table **sociale & culture** dont les thèmes étaient :

Contrainte à l'occupation et au développement du territoire pour des raisons de santé et de sécurité publique – Gestion de l'urbanisation et le développement de milieux de vie complet – Transport.

Les questions posées étaient :

1. Quels sont les principaux atouts de la Manicouagan à préserver et ceux sur lesquels miser?
2. Quels sont les principaux défis de la Manicouagan à considérer?
3. Quelles sont les conditions de succès à la mise en œuvre des objectifs du plan d'action du deuxième projet de schéma d'aménagement proposé?

Par suite de cette première discussion de 45 minutes, la seconde partie de la présentation a été effectuée et portait sur les éléments suivants :

- L'environnement et les changements climatiques
- Le développement des milieux agricoles
- Le développement des milieux maritimes
- Le développement des milieux récréotouristiques
- Le développement de la villégiature
- Le développement des territoires d'intérêt et les territoires culturels
- Les priorités de mise en œuvre

Pour le second atelier, les mêmes questions ont été posées et le même temps alloué alors que la table **économie & environnement** portaient sur les thèmes :

Environnement et changements climatiques – Développement du milieu agricole – Développement des milieux maritimes.

La table **social & culture** portait sur les thèmes :

Développement des territoires culturels et des territoires d'intérêt – Développement des milieux récréotouristiques – Développement de milieux de villégiature.

Enfin une question de clôture était posée aux participants concernant **l'amélioration des processus de consultation publique** :

1. Quelles sont les bonnes pratiques à développer pour mobiliser davantage la population?
2. Quels sont les sujets qui méritent particulièrement une mobilisation de la population?

Enfin, une courte période de plénière a eu lieu à la fin de la rencontre.

LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS

Atelier 1

Table économie & environnement

Développement économique durable – Infrastructures et équipement d'importance – Développement de milieux forestiers.

1) Quels sont les principaux atouts de la Manicouagan à préserver et ceux sur lesquels miser?

- a) 125 km de côte/ le fleuve
- b) Un milieu naturel relativement intact
- c) Les milieux humides (boisé de la PTE-St-Giles et développement immobilier)
- d) Accès au territoire et milieux naturels faciles, même en zone urbaine
- e) Grands espaces à développer
- f) Accès aux ports et aux quais en eau profonde
- g) Beaucoup de potentiel de résilience vis-à-vis des changements climatiques
- h) Tourisme durable /vitalité des PME manicoises
- i) Développement de l'intelligence boréale (CÉGEP, UQAR, institutions politiques)
- j) Programmes spécifiques en lien avec le territoire (ex. TACH)
- k) Terre de visionnaires
- l) Sécurité
- m) Le plus grand territoire forestier du Québec
- n) Accès à des territoires publics
- o) Potentiel énergétique propre et renouvelable
- p) Accès au nord par la route 389

- q) Port de mer en eau profonde ouvert 12 mois par année
- r) On est une banque de ressources naturelles diversifiées (mine, forêt, maritime...)
- s) Grande disponibilité d'eau douce et fleuve
- t) Culture autochtone attirante pour les touristes
- u) CEDFOB /CÉGEP/ UQAR augmenter les partenariats de recherche
- v) Éloignement qui prévient l'apparition d'insectes et maladies (pour l'agriculture) ex. mouche du bleuet, drosophile à ailes tachetées
- w) Port de mer; croisières qui prennent de l'envergure
- x) Métallurgie, Alcoa, recyclage
- y) Plusieurs milieux humides, dont marais salé de PAO (conservation, biodiversité, productivité) + ceux dans d'autres municipalités
- z) Économie par l'industrie touristique et pêche (phytoplancton, etc.)
- aa) Aire marine protégée – protection de l'environnement, mais source économique aussi
- bb) Milieu diversifié – pêche, tourisme, agriculture, agrotourisme
- cc) Scierie des Outardes, joueur majeur du secteur forestier, ayant une volonté de développement durable
- dd) Ensemble des barrages et centrales (économies)
- ee) Centre de recherche sur la forêt boréale et ses ressources (CEDFOB)
- ff) Station Uapishka (recherche, collaboration avec les Innus, tourisme)
- gg) RMBMU – liens multiples, plus-value
- hh) Dynamisme du cégep de Baie-Comeau (nouveaux programmes, étudiants)
- ii) Microbrasserie et ses initiatives d'économie circulaire (par ex. produits avec les petits fruits)
- jj) Premier Tech qui apporte une approche plus responsable par rapport aux tourbières (collecte de la sphaigne)
- kk) Nouvelles possibilités de cultures, variétés culturales à venir dans le futur (domaine agricole) à cause des changements climatiques

- ll) Période de présence dans la région des mammifères marins s'allongent (bon pour le tourisme) et la proximité du fleuve dans la région
- mm) Productivité importante d'algues microscopiques (phytoplancton)

2) Quels sont les principaux défis de la Manicouagan à considérer?

- a) Habiter la côte malgré les contraintes (érosion vague)
- b) Résilience de nos milieux naturels aux changements climatiques
- c) Espèces envahissantes (plantes, chevreuils, insectes)
- d) Pôle de production et distribution de nourriture
- e) Repenser l'habitat à l'abord des côtes : aspect humain, financier, innovation, type d'habitation
- f) Développement respectueux des ressources : développement sur des territoires anthropisés (raser forêt pour panneaux solaires)
- g) Rapprocher les services alimentaires
- h) Exigences des municipalités à changer : exemple les serres, pas juste une zone agricole pour en faire
- i) Traverse d'originaux (sécurité, connectivité écologique)
- j) CCA toujours en vie?
- k) Gestion des eaux usées
- l) PDZA s'en est où?
- m) Protection des zones agricoles d'intérêt!
- n) Préservation des quais municipaux/pérennisation/harmonisation/utilisation (autre que BC)
- o) Tensions entre préservation et développement
- p) Décroissance de la population (frein à l'attractivité des entreprises)
- q) Passage de l'antenne universitaire à université
- r) Si près de potentiel de matière première, mais si loin de la 2^e et 3^e transformation (industrie bois et pêche) (modernisation de l'exploitation des ressources)
- s) Loin des centres décisionnels

- t) Accès à la région (rejoins les autres défis)
- u) Peu d'organismes en environnement ou peu de ressources pour les organismes en environnement
- v) Concertation sincère avec Pessamit (Pipmuacan) et collaboration harmonieuse avec les Innus
- w) Être relié au réseau ferroviaire canadien par la terre
- x) Ramener des directions régionales ICI (ministères)
- y) Implantation d'infrastructures industrielles en milieu naturel avec acceptabilité sociale
- z) Favoriser l'assouplissement des règles dans les conditions d'exception (ex. : chablis du 23 décembre vs infraction bénévole)
 - aa) Réappropriation des ressources du fleuve par les citoyens
 - bb) Circulation en véhicule récréatif plus permis sur les routes
 - cc) Décroissance démographique
 - dd) Changements climatiques (défis et condition)
 - ee) Assurer que les retombées soient pour la Manicouagan
 - ff) Incitatif pour les régions à sortir par l'aéroport
 - gg) Mise en valeur de la culture autochtone
 - hh) Formation universitaire
 - ii) Changements climatiques et leurs effets (feux, érosion côtière)
 - jj) Transport
 - kk) Éloignement, coûts pour les intrants en agriculture par exemple
- ll) Plusieurs zones agricoles qui ne sont plus utilisées, mais pourraient être utilisées à d'autres fins, comme le logement (par ex. dans le Parc-Nature) (sous la CPTAQ)
- mm) Règlements qui ne sont pas harmonisés
- nn) Protection des lieux humides, des tourbières, claims miniers
- oo) Protéger un territoire sur lequel il y a un claim minier
- pp) Plus d'intempéries, sécheresses pour le milieu agricole

- qq) Contraintes en lien avec le zonage agricole établi (Parc-nature)
- rr) S'assurer de protéger la biodiversité dans tous ces milieux (en lien avec le développement économique et la filière batterie)
- ss) Industrie de la pêche qui est amenée à changer, conséquences sur les mammifères marins qui sont à prendre en compte

3) Quelles sont les conditions de succès à la mise en œuvre des objectifs du plan d'action du deuxième projet de schéma d'aménagement proposé?

- a) Aménager nos territoires pour être plus résilient (fleuve)
- b) Terre en friche : favoriser l'implantation d'agriculture à petite échelle (la somme des petits va faire un gros volume)
- c) Économie plus verte, stimulante
- d) Règlements plus souples (vision à long terme/ priorisation de nos choix)
- e) Soutenir le développement de l'agriculture biologique et raisonnée sur le territoire.
- f) Revitalisation des rivières pour contribuer à la santé du fleuve
- g) Aquaculture, pôle d'économie maritime (mise en valeur)
- h) Recherches liées à nos milieux de vie
- i) Faire que les milieux humides soient une richesse
- j) Sensibiliser sur les enjeux et la mise en valeur des milieux humides et naturels (communauté)
- k) Former les élus sur les enjeux environnementaux et spécifiques (milieux humides) pour faire de meilleur choix.
- l) Dans combien de temps la ressource forestière sera-t-elle épuisée/ accès à la ressource/ exploitation durable et rentable des milieux forestiers
- m) Règlementation sur les pesticides (municipalités)
- n) Hausse des activités du secteur secondaire et tertiaire (valorisation, recherche, milieu universitaire)
- o) Valorisation des sites et équipements existants inutilisés (résolu BC, Scierie Kruger)
- p) Entretien et mise à niveau des équipements et bâtiments existants (choix de matériaux plus durables)
- q) Réduction de la charge administrative pour favoriser l'établissement de nouvelles entreprises
- r) Achat local : soutenir les PME, souci environnemental
- s) Développement d'un réseau cellulaire fiable partout et tout le temps
- t) Projet en développement : L'importance de la consultation au niveau des projets (organisation, expert, etc.)
- u) Que l'environnement ne soit pas la dernière case à cocher dans le développement
- v) Reconnaissance des particularités de la Manicouagan dans les programmes gouvernementaux et lois
- w) Adaptation aux changements climatiques
- x) Disponibilité de logement, médecins, CPE, cliniques sans rendez-vous (besoin de base pour les nouveaux arrivants)
- y) Favoriser l'implantation de nouveaux programmes d'études et d'institutions d'enseignement
- z) Reconnaissance des équipements intramunicipaux en particulier pour consolider la base de l'industrie touristique
- aa) Logements – bien penser les futurs développements pour ne pas créer d'étalement et coûts liés aux infrastructures
- bb) Main-d'œuvre – pénurie et décroissance démographique
- cc) Avoir des programmes adaptés à la réalité de la région – transversal
- dd) Protéger les algues microscopiques (phytoplancton)
- ee) Développer un tourisme responsable (secteur maritime, baleines)
- ff) Porter une attention aux habitats et aux espèces menacées (favoriser leur conservation)

- gg) Avoir des consultations adéquates (en lien avec l'économie, les grands donneurs d'ordre)
- hh) Éducation, plus de sensibilisation sur les services écosystémiques rendus par les milieux naturels (visiteurs, écoles, etc.)
- ii) Projet en lien avec les changements climatiques à l'UPA avec Agri-climat (calculateur de GES pour les entreprises agricoles, pistes d'action)

Atelier 1

Table social & culture

Contrainte à l'occupation et au développement du territoire pour des raisons de santé et de sécurité publique - Gestion de l'urbanisation et le développement de milieux de vie complet - Transport

1) Quels sont les principaux atouts de la Manicouagan à préserver et ceux sur lesquels miser?

- a) Un accès facile au milieu naturel favorisant la santé
- b) Des milieux naturels/écosystèmes très diversifiés dont l'accessibilité est gratuite
- c) Une faible criminalité
- d) Synergie des PME au lieu de compétitive entre les PME
- e) Un milieu perméable
- f) La fierté d'être nord-côtier
- g) Baie-Comeau est la seule ville avec un transport en commun
- h) Co-voiturage
- i) Mesures d'urgence fonctionnelles
- j) Territoire linéaire : facilité de mise en place transport interurbain
- k) Volonté de réalisation d'aménagements verts et responsables (aménagements comestibles). Il y a déjà de beaux gestes, c'est à développer.

- l) La région attire des gens assoiffés de changements
- m) Accès à la propriété qui est plus abordable qu'ailleurs
- n) Réseau cyclable intéressant
- o) Faire valoir les avantages de la vie dans la région – qualité de vie et de l'environnement
- p) Plusieurs services (centre des arts), cultures et arts bien présents, festivals
- q) Fierté envers la région
- r) Communauté accueillante; plusieurs organismes pour l'accueil (place aux jeunes, Manicouagan interculturelle)
- s) Église Sainte-Amélie, le Village forestier d'antan, le Phare de Pointe-des-Monts
- t) La chasse et la pêche, une économie portante pour la région

2) Quels sont les principaux défis de la Manicouagan à considérer?

- a) Santé/Sécurité
- b) Transport en commun en périphérie
- c) Mobilité active limitée en hiver
- d) Sécurité incertaine de la route 138
- e) Angle mort du PSADR : aménagement feux de forêt
- f) Manque d'accès public au fleuve
- g) Érosion et mouvements de terrain
- h) Un seul lien routier
- i) Manque de services en périphérie (santé, etc.) la population vieillissante doit se déplacer
- j) Manque de services même en ville
- k) Rétention difficile, y compris des nouveaux habitants
- l) Nouvel aménagement entre les deux secteurs
- m) L'aménagement pourrait à long terme ne pas être pertinent vu l'évolution de la situation /Baisse de la population
- n) Conservation des sols à potentiel agricole

- o) S'assurer d'avoir des pistes cyclables qui font en sorte que les gens veulent les utiliser (exemple des pays nordiques et de l'aménagement par rapport au vent)
- p) Proximité de la forêt (feux)
- q) Étendue du territoire
- r) Adaptation des infrastructures à une hausse démographique
- s) Gestion durable du territoire s'il y a une hausse démographique
- t) Accès à des aménagements comestibles urbains
- u) Beaucoup de zones "intéressantes" auxquels nous n'avons pas accès, car c'est privé (ex : rivière Godbout, bon milieu de pêche, mais très difficile d'accès)
- v) Étendu du territoire, on essaie de faire les choses linéaires pour se rendre d'un point A à un point B, mais c'est moins agréable
- w) Avoir un environnement plus facilitant pour que la population adopte de saines habitudes
- x) La population est vieillissante donc c'est difficile pour eux de se rendre à des services/activités (exemple parc nature, autocueillette)
- y) Jardins communautaires plus ou moins accessibles pour certains groupes de la population
- z) Faciliter l'accès aux jardins communautaires (ex. : les mettre à des endroits pour que ça participe plus: résidence de personnage âgé, proche de milieux familiaux)
- aa) Prévoir une gestion durable des milieux de vie.
- bb) Pas de transport intrarégional dans la MRC.
- cc) On devrait avoir des pistes cyclables qui ne sont pas linéaires, des pistes cyclables qui se rendent à des lieux de fonction, pas seulement de beaux lieux/Accès à des services en piste cyclable
- dd) Attractivité de la région pour les changements dans la population : ex : plus de religions différentes, immigrantes, autres cultures.

- ee) Mobilité collective, transport en commun, à l'échelle de la MRC et même seulement de Baie-Comeau
- ff) Distances qui peuvent être élevées entre certains lieux
- gg) Soins plus spécifiques ne sont pas toujours disponibles dans la région
- hh) Entretien d'un grand territoire, chemins forestiers (impact sur la biodiversité à cause des chemins, mais qui est aussi des accès pour la villégiature)

3) Quelles sont les conditions de succès à la mise en œuvre des objectifs du plan d'action du deuxième projet de schéma d'aménagement proposé?

- a) Se doter d'un plan d'adaptation régional (PRACC) et en faire la mise en œuvre rapidement
- b) Une bonne caractérisation du potentiel des sols (ce qu'on peut faire avec, santé) ex : un sol agricole plus ou moins pris en compte par rapport à son milieu
- c) Permettre le bigénérationnel
- d) S'assurer d'avoir des services et activités dans les milieux urbains ou accessibles à distance pour la population qui est vieillissante (ressource également)
- e) Mixer les zones résidentielles et commerciales/ favoriser la mixité des usages
- f) Considérer le changement du nombre de la population (si la population augmente ou baisse, est-ce que nos infrastructures sont conçues pour prendre cela en compte)
- g) Plus de zones incitatives au covoiturage (ex. : stationnement à l'entrée de PAO).
- h) Sécuriser les pistes cyclables et les passages piétons (ex. : Polyvalente des Rives)
- i) Miser sur les projets intergénérationnels (entraide) de proximité et collectifs

- j) Construction adaptée aux besoins et imaginer d'autres structures et façon d'aménager
- k) Éviter la ségrégation (toutes formes)
- l) Assurer l'autonomie (alimentaire, services, etc.) des secteurs éloignés
- m) Assouplir le zonage et la réglementation, les normes minimales vs efficacité et adoption
- n) Écouter les idées nouvelles et les aborder avec positivisme
- o) Démarcher les universités et les cégeps pour attirer les gens, les inciter à venir s'installer dans la MRC - bonnes conditions d'emploi et de vie
- p) Incitatif (\$) pour revenir en région après les études
- q) Assurer et consolider la pérennité culturelle
- r) Assurer un bon développement (responsable) au niveau des baux de villégiatures – il est bien qu'elle puisse continuer à se développer, mais selon des conditions
- s) Encourager des initiatives en lien avec la vulgarisation scientifique auprès des jeunes
- t) Projets de mise en valeur des sites patrimoniaux (inventaire requis)
- u) Créer des liens avec Pessamit, mieux faire connaître la culture innue, l'histoire

Atelier 2

Table économie & environnement

Environnement et changements climatiques - Développement du milieu agricole - Développement de milieux maritimes

1) Quels sont les **principaux atouts de la Manicouagan à préserver et ceux sur lesquels miser?**

- a) La variété d'écosystèmes
- b) Terre agricole ancestrale
- c) Disponibilité de places dans la marina de Baie-Comeau
- d) Diversité des ressources maritimes

2) Quels sont les **principaux défis de la Manicouagan à considérer?**

- e) Manque de valorisation de l'agriculture locale
- f) Manque de fonds pour développer l'industrie agricole
- g) Protéger les terres agricoles ancestrales
- h) Augmenter l'autonomie alimentaire par l'augmentation et la diversification des productions agricoles
- i) Érosion des terres agricoles en bordure du Saint-Laurent
- j) Assurer la disponibilité de terres cultivables à proximité des zones habitées (proximité d'approvisionnement)
- k) Potentiel agricole des zones agricoles n'est pas toujours présent
- l) Développer localement la transformation des produits agricoles
- m) Utiliser les énergies générées par certains industriels pour chauffer des serres
- n) Développer l'agrotourisme et le tourisme maritime
- o) Accès à la mer (gratuité)

3) Quelles sont les **conditions de succès à la mise en œuvre des objectifs du plan d'action du deuxième projet de schéma d'aménagement proposé?**

- a) Rentabilité de l'activité agricole
- b) Volonté des élus
- c) Collaboration entre MRC
- d) Vision commune
- e) Ressources monétaires
- f) Ne pas développer le milieu urbain dans une zone propice à l'agriculture
- g) Transport pour les petites municipalités

Atelier 2

Table social & culture

Développement des territoires culturels et des territoires d'intérêt // Développement des milieux récréotouristiques // Développement de milieux de villégiature

1) Quels sont les **principaux atouts** de la Manicouagan à préserver et ceux sur lesquels miser?

- a) Dév. Territoire culturel et intérêt : Scène du parc des pionniers
- b) Dév. Récréotouristiques : L'ancien parc boréal qui n'est plus mis en valeur, mais qui pourrait être utilisé pour promouvoir la région (remise en état -gestion- consolidation)
- c) Site internet des sentiers de la côte
- d) Grimper la côte, sites intéressants pour l'escalade (mais pas mis en valeur)
- e) Les points de vue
- f) Rivière Amedé genre de Canal Rideau de Baie-Comeau
- g) Quelqu'un qui n'est pas familier à la région pourrait ne pas connaître les zones sécuritaires de mise à l'Eau, etc.
- h) Possibilité de plusieurs activités motorisées (motoneige, VTT...)
- i) Îlot de camping derrière la maison de la faune (rétablissement)
- j) Bac à légumes fines herbes
- k) Villégiatures : Accès facilement à des lieux de villégiature

2) Quels sont les **principaux défis** de la Manicouagan à considérer?

- a) Dév. Territoire culturel et intérêt : Pas tant de sentiers qui pourraient intéresser les gens de l'extérieur/ sentiers qui pourraient être accessibles, mais qui ne sont pas entretenus
- b) faciliter l'accès à des lieux d'escalade - aménagement et mise en valeur des lieux et organisation en lien avec l'escalade

- c) Protection de nos parcs et espaces verts en lien avec le développement urbain, qu'est ce qui est protégé ?
- d) Diffusion de l'information sur les lieux que les gens non familiers à Baie-Comeau peuvent accéder (sentiers, parc, plages)
- e) Garder un meilleur entretien des endroits en nature
- f) Engins motorisés sur la piste cyclable/pas un grand respect des lois pour les engins motorisés
- g) Mieux identifier les zones sécuritaires de mise à l'eau
- h) Respect des lieux (déchets et vandalisme)
- i) Motoneigistes et VTT : cohabitation avec les marcheurs, skieurs, etc./ respect des balises/ partage de la route
- j) Déneigement des trottoirs

3) Quelles sont les **conditions de succès** à la mise en œuvre des objectifs du plan d'action du deuxième projet de schéma d'aménagement proposé?

- a) Dév. Territoire culturel et intérêt : Des lieux communs utilisables pour le partage intergénérationnel et interculturels
- b) Des lieux qui sont gratuits et faciles d'accès pour tous (non liées à la consommation)
- c) Communication et diffusion
- d) Verdir vs développement urbain
- e) Conserver des milieux patrimoniaux et utilisations de ceux-ci si inhabités
- f) Protéger nos parcs (ex. : stationnement du manoir qui va empiéter sur le parc des pionniers)
- g) Penser au nombre de stationnements qu'on a vraiment besoin (quand on construit un nouveau -bâtiment, est-ce qu'on a vraiment besoin d'un gros stationnement) étant donné la diminution des automobiles
- h) Idée de balado touristique sur notre région (suggérer des places où arrêter plus méconnus) beaux coins de vue, histoire de la Manicouagan

- i) Proposer des choses à faire gratuitement
- j) Sensibiliser les jeunes à prendre soin de notre région

Amélioration des processus de consultation publique

1) Quelles sont les bonnes pratiques à développer pour mobiliser davantage la population?

- a) Sentiment d'appartenance
- b) Faire la promotion et inclure la participation des citoyens : contenu, événement Facebook, réseau social, CÉGEP, atelier, imp., groupes cibles (se déplacer vers les populations), se déplacer vers les autres municipalités, réunion de quartier
- c) Débouche sur du concret, montrer que ça donne quelque chose
- d) Des 5 à 7 citoyens et élus réguliers
- e) Faire un suivi (de la consultation)
- f) Prendre une photo de groupe 😊
- g) Reconnaissance de territoire non cédé lors de présentation (en début de séance)
- h) Varier les sources de diffusion (pour rejoindre les citoyens)
- i) Faire des envois postaux pour diffusion
- j) Initiative pour que les jeunes puissent participer
- k) Collaboration avec le milieu de l'éducation (CÉGEP, CSS Estuaire)
- l) Porte-à-porte
- m) Aspect public des comités généraux (CCU, comité de transport...)- rendre accessible les documents, informations
- n) Formules différentes : atelier (moduler selon le nombre de personnes), sondage, etc.
- o) Aviser, par lettre, tous les propriétaires dont le zonage change ou qu'on prévoit changer

- p) Instaurer une grille de critère pour la décision de mener des consultations
- q) Vulgariser le contenu sur lequel on consulte
- r) Améliorer la communication sur les éléments de consultation
- s) Partager les documents en amont
- t) Format hybride apprécié
- u) Atelier participatif pour intégrer les points de vue des citoyen.ne.s
- v) Rétroaction souhaitée suite aux ateliers, un résumé serait apprécié

2) Quels sont les sujets qui méritent particulièrement une mobilisation de la population?

- a) Plus souvent et plus petits morceaux
- b) Espaces, milieux de vie, nos parcs, sécurité
- c) Nouveau développement immobilier
- d) Sensibilisation environnement et impact qui y sont liés
- e) Développement récréotouristique
- f) Transport en commun et transport actif : interconnexion municipalités de la Manicouagan/promotion auprès des jeunes
- g) Mobilité interrégionale (autobus, bateau, transport aérien)
- h) Changement de zonage
- i) Transport

Plénière

1. Carte 82 sur le schéma (page 292) Perte de sol agricole à beau potentiel en mauve sur la carte.

Priorisé en aménagement résidentiel. On veut préserver les terres agricoles, mais dans ce cas-ci on ne le fait pas. A-t-il déjà été zoné agricole?

Avant c'était les fermes avec les vaches.

Aimerait qu'il y ait une mention sur les terres à haut potentiel agricole afin que les décisions soient bien prises.

Une petite portion de ce territoire qui est une terre agricole arbustive (?)

Question en lien : comment cette zone-là a été déterminée

Réponse : L'affectation agricole dynamique a été établie en croisant une étude portant sur la caractérisation des friches agricole ainsi que la planification déjà établie par les municipalités. La parcelle visée ne fait pas partie de la zone verte.

2. Pointe-Paradis, des résidents qui vont finir par être évacués pour diverses raisons. Ouvertures concernant les habitations sur berges. Prévoir un habitat qui s'intègre à ces conditions-là. Favoriser les minimaisons. Moyen qui pourrait être pris pour habiter sur le bord du fleuve. Ces maisons peuvent se déplacer n'importe quand en cas d'érosion. On pourrait permettre un autre type d'habitation aux citoyens qui habitent sur le bord du fleuve afin qu'ils puissent continuer d'habiter sur le bord de la mère tout en ayant un moyen de s'en aller si la situation de l'érosion des berges empire. Parfait pour les personnes seules, prix abordables étant donné les problèmes économiques. Bon moyen de rétention de la population.

Réponse : La MRC est soumise à une réglementation concernant les zones à contrainte à l'aménagement du territoire (érosion, mouvement de sol) et ne peut y déroger. Toutefois, la MRC a une ouverture pour les mini maisons et il est du ressort de la municipalité de planifier leur implantation dans les milieux propices.

3. Une citoyenne se dit très contente d'entendre des jeunes qui « brassent » les affaires. Opportunité de voir autrement. Les plus vieux s'en vont, car pas de services à proximité. Familles qui s'en vont à cause des universités et des emplois. Si on veut permettre aux populations de rester, on pourrait favoriser les milieux intergénérationnels (jeunes personnes qui aident les personnes âgées). Création de belles activités intergénérationnelles.

Réponse : merci, la MRC accueille se commentaire avec ouverture.

4. Milieux ruraux. Pour nos milieux, l'enjeu principal est l'enjeu de créer une centralité. On n'a pas de noyau dans les villages autour desquels on peut construire une centralité. Il est proposé d'utiliser l'église comme étant un symbole culturel (on a tous une église, mais personne ne les utilise). Il est conseillé aux gens des milieux ruraux de se pencher sur la question de créer une centralité.

Réponse : La MRC est sensible à ce commentaire, le chapitre sur la gestion de l'urbanisation et les milieux de vie complets se pose, entre autre, sur cette problématique.

Résumé des mémoires

Individus ou organisme : E. Rooney

Thème dominant : PRMHH

Résumé : Le mémoire est une critique des limites du PRMHH, son contenu ainsi que son élaboration.

Individus ou organisme : P. C. Boudreault

Thème dominant : Développement durable, Économie, environnement et changement climatiques, milieux forestiers, maritimes, transport culture.

Résumé :

- Adhérence souhaitée, mais discutée des municipalités aux principes de l'aménagement durable et des élus aux principes des 7 générations.
 - La décontamination de site est une responsabilité de type pollueur payeur.
 - Le stockage et le transport de gaz et dérivés comportent des avantages, mais également des risques.
 - La protection de l'environnement ne devrait pas être impactée négativement par le potentiel économique.
 - Responsabilité de l'application d'un système de compensation environnemental
 - Manque de transparence et de crédibilité de la MRC face au caribou forestier
 - Début de réflexion souhaité sur les véhicules hors route
 - Consultation appréciée et souhaitée dans le futur.
-

Individus ou organisme : A. Sylvain

Thème dominant : Aménagement durable, industrie, participation citoyenne, appropriation culturelle, ressources naturelles.

Résumé :

- L'économie ne fait pas partie de l'environnement, de façon générale, le SADR ne respecte pas l'environnement et les orientations ne sont pas durables et ne reflètent pas les priorités de mise en œuvre
 - La démarche de consultation n'est ni inclusive ni transparente et arrive trop tard dans le processus.
 - La vision des 7 générations est une appropriation culturelle.
 - Il y a manque de volonté politique à diversifier la structure économique régionale.
 - Protection nécessaire des anciens forêts de l'unité 09351, laisser la forêt se régénérer d'elle-même et cesser la coupe.
 - Une consultation aurait dû avoir lieu concernant le projet éolien pour donner suite à l'appel de projets d'Hydro-Québec.
 - Le développement de la Zone IP n'est pas fait en respect de la nature ni réfléchi économiquement.
 - Les TIAM ne sont pas suffisants pour protéger.
 - Le tourisme de croisière est néfaste économiquement et environnementalement
-

Individus ou organisme : E. Rooney

Thème dominant : commentaires généraux, environnement, développement des milieux résidentiels

Résumé :

- Le document mériterait d'être actualisé et la définition de certains termes élaborée.

- Certains développements de villégiature pourraient être considérés comme des PU secondaires
 - Les M/o ne respectent pas l'occupation du territoire
 - Le SADR ne prend pas assez en compte l'occupation du terrain
 - Plan d'action irréaliste
-

Individus ou organisme : Société du port ferroviaire de Baie-Comeau

Thème dominant : Développement économique durable (installations de la SOPOR), plan d'action.

Résumé :

- La SOPOR désire être un partenaire identifié au plan d'action et représenté lors de mise à jour du plan d'action du SADR.
 - La SOPOR indique des spécifications quant à ses installations.
-

Autres commentaires / courriels :

- Développement de la villégiature : bail au premier requérant
- Ajouter la possibilité de mettre des minimaisons

L'APPRÉCIATION DE LA DÉMARCHE

Un sondage de satisfaction a été effectué. Neuf répondants ont participé c'est donc un taux peut représentatif.

Les résultats indiquent que:

- Les répondants proviennent en majorité de Baie-Comeau (44%), mais également de la péninsule (Pointe-aux-Outardes 22.2% et Ragueneau 11.1%) ainsi que du secteur des panoramas (Baie-Trinité 22.2%);
- 33.3% des participants ont participé en mode virtuel;

- Le niveau de satisfaction générale face à la consultation publique est neutre pour 11.1% des répondants, plutôt satisfait pour 66.7% et très satisfait pour 22.2% des répondants.
- La communication en amont de l'évènement était insatisfaisante pour 22.2% des répondants, neutre pour 22.2% , plutôt satisfaisant pour 44.4% et enfin très satisfaisant pour 11.1% des répondants;
- Les thèmes abordés lors d'ateliers étaient insatisfaisants pour 11.1% des répondants, une quantité équivalent était neutre alors que 55.6% des répondants sont plutôt satisfaits et que 22.2% des répondants sont très satisfaits;
- La facilitation des ateliers et des échanges était insatisfaisante pour 22.2% des répondants, 33.3 % sont neutre, la même proportion des répondants est plutôt satisfaite et 11.1% sont très satisfaits;
- Concernant la durée et l'horaire de la consultation, 22.2% sont insatisfait, la même proportion est neutre, 44.4% sont plutôt satisfaites alors que 11.1% sont satisfaits;
- Le lieu de la rencontre était plutôt satisfaisant pour 44.4%, la même proportion de répondants était très satisfaite, 11.1% étant neutre;
- Selon 66.7% des répondants, la consultation a permis de mieux comprendre le rôle et les mécanismes de la MRC;
- Pour 44.4% des répondants, la consultation a permis d'exprimer des commentaires et des préoccupations liées au PSADR, 44.4% étant neutre;
- Pour 77.8% des répondants, la consultation a permis d'identifier les principaux atouts et défis de la Manicouagan à tenir en compte, 22.2% des répondants étant neutre;
- Ce qui a été apprécié :

- Possibilité de suivre virtuellement.
 - Le contenu du PSADR et la présentation des énoncés de vision et les grandes orientations, bon choix de contenu diffusé.
 - Les ateliers de travail : (travail en équipe, échanges, participants multigénérationnels apportant des idées nouvelles et souvent complémentaires.)
 - La participation nombreuse des citoyens, la présence des élus;
 - Le travail préparatoire fait par l'équipe de la MRC.
 - Les échanges en plénière en fin de rencontre.
 - L'animation des ateliers par une personne qui connaissait le sujet.
- Ce qui pourrait être amélioré
 - Retour sur l'atelier.
 - Second atelier un peu trop long.
 - Faire plus d'une rencontre et couvrir le plus de thèmes possibles.
 - La publicité avant l'évènement, il n'y en a pas eu suffisamment.
 - Plus de temps à la fin pour les interventions des citoyens.
 - Rien.
 - L'animation et l'accompagnement dans les ateliers auraient pu être mieux soutenus. Chaque table devrait avoir un preneur de notes et un animateur désigné.
 - Mieux exposer les pouvoirs de la MRC.
 - Mieux cibler les éléments pertinents sur lesquels les citoyens devraient se prononcer pour viser l'acceptabilité sociale du processus et du résultat visé.
 - Pour 77.8% des répondants, les probabilités d'une future participation à une consultation de la MRC sont fortes;
 - Autres considérations :

- Plus se préoccuper discuter de l'érosion, des enjeux de l'agriculture et de la forêt ...penser aux perspectives à plus long terme.
 - Merci beaucoup et bravo pour l'ensemble de la démarche associée à la révision du Schéma.
 - À 18h00 ça serait mieux, un peu tôt 17h30.
 - La conception du PSADR a requis des efforts considérables de l'équipe de la MRC et a permis aux personnes impliquées d'acquérir beaucoup de connaissances et cela se voit, bravo. Cependant, je pense que les informations données par les citoyens lors de la soirée de consultation auraient été plus utiles lors des étapes initiales de l'élaboration du schéma d'aménagement, pas à cette étape-ci. En effet, à quoi va servir l'identification par les citoyens des atouts, défis et conditions gagnantes de la mise en œuvre du PSADR à cette étape-ci du processus alors que 2 versions du document ont déjà été adoptées?
- Je serais d'ailleurs surprise que les éléments énoncés lors de cette soirée (atouts, défis et conditions gagnantes) ne soient pas déjà connus par l'équipe de la MRC.
- À mon avis, cette collecte d'information n'était pas très utile, a consommé une bonne partie de la soirée et ne permettait pas aux citoyens de s'exprimer vraiment sur le PSADR. Les commentaires les plus pertinents sur le PSADR ont plutôt été formulés à la période de questions et commentaires en plénière, en fin de rencontre et, vu l'heure tardive, cet échange a été écourté.
- Tous les citoyens de la MRC devraient prendre connaissance des orientations finales prises pour les 10 prochaines années

CONCLUSION

Les gens de la Manicouagan ont saisi l'opportunité de s'exprimer sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement.

La MRC, par ce résumé de consultation souhaite être transparente avec l'ensemble des citoyens et surtout remercier ceux qui ont participé à cette consultation publique.

Les atouts

La MRC retient des commentaires que bien que l'accès aux ressources naturelles diversifiées soit le principal atout nommé, l'approche à adopter est de préserver ces ressources et d'en faire le prélèvement de façon responsable et éthique et de mettre en valeur nos paysages remarquables.

La diversité des milieux naturels, encore en bon état, est au second rang des atouts listés. Fortement lié au premier atout cité, le maintien de nos milieux naturels dépendra de nos actions concrètes sur le territoire.

Le dynamisme de la région est fortement apprécié de nos participants, une force pour la région et l'une des raisons de la fierté d'être manicois. Croisé avec la facilité d'intégration à la région, et le sentiment de sécurité, l'accueil manicois est souligné.

La présence de centre de recherche et de formation est un atout pour la région toutefois, l'absence d'université dans la région est un défi de taille pour laquelle la MRC est proactive par différents canaux.

La culture est un élément qui revient à quelques reprises. C'est un aspect que la MRC entend développer, tant pour ce qui est de la culture allochtone que les liens à faire avec la culture autochtone et la communauté de Pessamit. C'est

pourquoi nous considérons leur participation à la table des partenaires d'une grande importance tout comme leurs commentaires et apports au PSADR.

Les différentes installations (ports, chemin de fer, aéroport, etc.) sont présentes au nombre de nos atouts.

Les défis

Concernant les défis, le sujet étant revenu le plus souvent est l'agriculture et l'alimentation. Que ce soit au niveau de la protection des territoires agricoles, les difficultés de faire vivre l'agriculture en région, les activités connexes à l'agriculture ou le manque de valorisation de ce domaine dans la région.

La MRC est consciente de l'intérêt porté à ce domaine et désire réviser son PDZA à la suite de l'adoption du SADR. Cette révision impliquera les principaux intéressés soit des représentants du domaine agricole et du développement régional ainsi que le comité consultatif agricole (CCA). À noter que le CCA est toujours actif et des réunions se sont tenues dans le cadre de différents dossiers ainsi que dans le cadre de l'actuelle révision de SAD.

Les installations de loisirs et le transport actif arrivent au second plan des défis cités. Notamment les difficultés de mobilités en hiver ou en fonction des distances pouvant être imposantes. La connaissance quant à l'accès aux différents sites de randonnée, d'escalade et de mis à l'eau sont également des défis. Il est souhaité par les participants que la MRC puisse jouer un rôle de diffuseur afin de dynamiser cet aspect et rendre l'accès plus facile aux lieux de loisirs.

L'environnement, l'adaptation et les changements climatiques arrivent au 3^e rang des défis. Ainsi, la MRC se félicite d'avoir intégré l'adaptation aux changements climatiques dans le SADR et entend mener à bien l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan climat, lequel fera également l'objet de

consultations. La MRC, dans les dernières années à élaborer un PRMHH (applicable en terres privées) conformément à la loi sur l'eau. Alors que sa mise en œuvre se fera sur les dix prochaines années, certains éléments sont déjà présents dans cette révision de schéma d'aménagement et de développement.

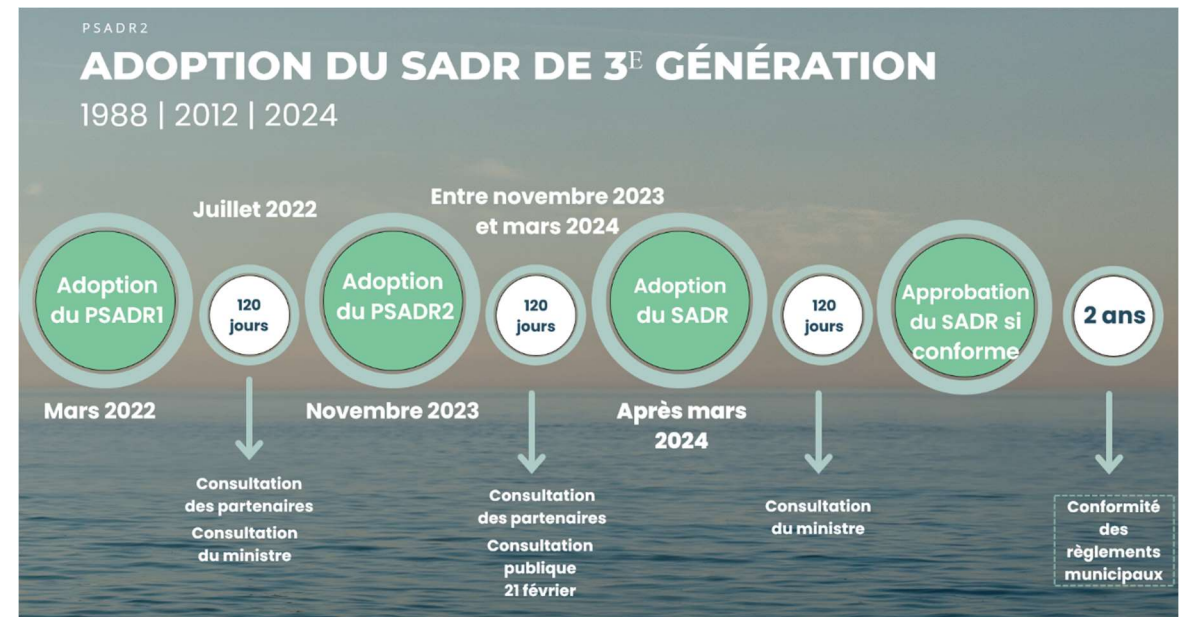
Toujours concernant les milieux humides et hydriques d'intérêt, les tables GIRT de la Côte-Nord ont octroyé un contrat d'analyse de ces milieux. Ceci augmentera la connaissance des caractéristiques des milieux humides et hydriques sur notre territoire (en terre publique) et pourrait influencer l'approche des industriels en lien avec l'activité agroforestière. Enfin, d'autres planifications et plans d'action prendront en compte les impacts des changements climatiques, mais aussi les impacts anthropiques qui comptent parmi les éléments les plus souvent soulignés, notamment, le plan climat et le PDZA.

L'harmonisation des règlements, les contraintes naturelles et la sécurité civile ainsi que le développement des retombées économiques et la prise décisionnelle en Manicouagan pour la Manicouagan arrivent à égalité pour ce qui est du nombre de commentaires.

Notons que pour donner suite à l'entrée en vigueur de ce schéma, les municipalités auront deux ans pour effectuer la conformité de leur réglementation, il est donc normal qu'à l'heure actuelle un manque d'harmonisation soit décelable.

Concernant le rapprochement des centres décisionnels et les retombées économiques favorables pour la MRC, outre par l'entremise du SADR, la MRC fait aussi des démarches concernant l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) ainsi, nous ne perdons pas de vue ces éléments lors de l'élaboration de nos priorités régionales en matière d'OVT.

Nous continuerons à nous pencher sur les questions de contraintes naturelles et de sécurité civile par l'entremise du SADR, du schéma de couverture de risque, du plan de mesure d'urgence et du plan climat.



Bien que n'ayant pas reçu autant d'attention, certains autres défis ont été nommés : L'absence d'une université dans la région ainsi que l'arrimage avec la première nation de Pessamit. La MRC a tenu quatre rencontres et échangé à plusieurs reprises avec cette dernière. D'ailleurs leur impact est palpable entre le premier projet et le second schéma. La communauté de Pessamit aura aussi l'opportunité de s'exprimer lors de la consultation sur le SADR par le gouvernement provincial. Notons que les différentes consultations tout au long de l'élaboration du SADR sont enchâssées dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et par les obligations gouvernementales en matière de consultation des Premières Nations.

Les conditions de succès à la mise en œuvre du plan d'action du second PSADR

La grande majorité des conditions de succès de la mise en œuvre du plan d'action touchent les changements climatiques ou l'environnement. De la mise en valeur et la protection des milieux humides et de nos rivières à la résilience de nos milieux et en passant par la sensibilisation et l'éducation de la population et de nos élus, pour finalement souligner l'importance d'une mise en œuvre rapide du plan climat /PRACC les participants à la consultation soulignent l'importance du changement de paradigme entre développement et respect de l'environnement.

→ La MRC au travers de son SADR et de ses autres planifications s'engage à tendre vers un développement respectueux de l'environnement, à une adaptation aux changements climatiques et un effort de réduction des GES.

L'acquisition de connaissances et la formation adaptée au milieu sont des facteurs de succès de la mise en œuvre du plan d'action du schéma d'aménagement et de développement... En effet, la MRC considère également que plusieurs connaissances doivent être acquises, que ce soit en rapport aux milieux humides et autres milieux naturels, aux milieux urbanisés ou au potentiel agricole.

→ La MRC compte rassembler de nombreuses informations dans les prochaines années. Tant pour répondre aux orientations gouvernementales que pour permettre un développement sain du territoire sous sa gestion.

Le développement de la culture et de l'agriculture revient à égalité au nombre des conditions de succès de la mise en œuvre du plan d'action du schéma. Force est de constater que l'agriculture prend une place grandissante tant comme enjeu que comme condition de succès à l'aménagement d'un

territoire et d'un système alimentaire sain. La culture quant à elle ressort davantage du côté des conditions de succès de la mise en œuvre du SADR. La fierté d'être manicois, l'importance de nos lieux patrimoniaux et les bonnes relations avec la communauté de Pessamit sont des incontournables.

→ La MRC entend continuer ses démarches de collaboration et d'échanges avec la nation innue de Pessamit sur le plan de l'aménagement du territoire et des projets qui en découlent et entend également faire valoir l'aménagement culturel du territoire. Qu'il s'agisse des paysages, des sites archéologiques, des usages et des sites traditionnels ou du cadre bâti, la fierté d'être Manicois doit être visible.

Plusieurs éléments sont revenus en lien avec l'habitation et une réglementation d'urbanisme local plus souple. Il est certes vrai que la MRC tout comme d'autres MRC du Québec vit une crise du logement qui, s'il n'y a pas intervention de différents acteurs du milieu ne fera que s'empirer entre autres au regard de notre population vieillissante et du peu de diversité dans le parc immobilier de la région.

→ La MRC entend soutenir les municipalités dans ce délicat dossier de l'habitation ainsi que dans l'exercice de conformité des règlements d'urbanisme des municipalités locales au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Une consultation publique adéquate, transparente et inclusive des planifications et des projets est impérative à une mise en œuvre réussie du plan d'action du SADR.

→ L'amélioration des processus de consultation publique est transversale aux différentes actions de la MRC. Ainsi, nous entendons mettre en place des outils de consultation actuel, rassembleur et facilement accessible.

L'amélioration des processus de consultation publique

Il a été mentionné une appréciation du mode hybride de consultation ainsi que la présence d'ateliers participatifs.

Toutefois, une meilleure rétroaction est souhaitée ainsi que l'allégement des consultations, par exemple il a été mentionné que plusieurs séances de consultations auraient pu couvrir les différentes sections du PSADR et ce dans le but de mieux vulgariser le contenu.

→ La MRC est consciente que le PSADR est un document volumineux, c'est pourquoi nous avons rendu disponible les documents composants le PSADR dès son adoption en novembre 2023 et ce, pour toute la durée de la période de consultation qui se terminait en avril 2024. La MRC entend continuer l'amélioration des processus de consultation public. Ainsi, nous entendons mettre en place des outils de consultation actuel, rassembleur et facilement accessible.